

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Auxiliaire de puériculture

principal de 2^{ème} classe

Session 2020

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

| | |
|---|---|
| I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION | 3 |
| II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES..... | 4 |
| 1. CHIFFRES CLES | 4 |
| 2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS | 4 |
| III. PHASE D'ADMISSION | 5 |
| 1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN | 5 |
| 2. RESULTATS D'ADMISSION | 6 |
| IV. BILAN | 6 |

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2020, le concours d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

✓ Conditions d'accès

Ce concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires soit :

- du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947,
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

✓ Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par au moins un CDG d'Occitanie. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ Jury

Le Jury se compose de 18 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire-adjoint, Président du Jury,
- 2 Maires,
- 3 Conseillers municipaux,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Directrice Général des Service Adjointe d'une commune,
- 1 Directrice petite enfance d'une commune,
- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Directrice de crèche d'une communauté d'agglomération,
- 1 Directeur enfance – jeunesse d'une commune,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Coordinatrice Petite Enfance d'une commune, en retraite,
- 1 Directeur Adjoint d'un service départemental, en retraite,
- 1 Puéricultrice,
- 1 Directrice d'un CCAS en retraite,
- 1 Chef de service Prévention d'une commune,
- 1 Directrice d'un multi accueil d'une communauté de communes

✓ Note de cadrage

La note de cadrage de l'épreuve orale d'admission est disponible sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

| | |
|----------------------|---|
| Inscriptions | Retrait des dossiers du 1 ^{er} octobre au 6 novembre 2019 Date limite de dépôt des dossiers le 14 novembre 2019 |
| Epreuves d'admission | 17, 18, 21, 22, 23, 24, 30 septembre, 1 ^{er} et 2 octobre 2020 à Labège |
| Jury d'admission | 6 octobre 2020 |
| Liste d'aptitude | 1 ^{er} novembre 2020 |

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

| Concours | Externe | |
|---|-------------|------|
| Nombre de postes ouverts | 117 | |
| Nombre de dossiers reçus | 651 | |
| Nombre de candidats admis à concourir | 624 | |
| Candidats présents aux épreuves d'admission | Nombre | 381 |
| | Pourcentage | 61 % |
| Seuil d'admission sur 20 | 17 | |
| Nombre de candidats admis | 117 | |
| Taux de réussite (admis/présent oral) | 30,7 % | |

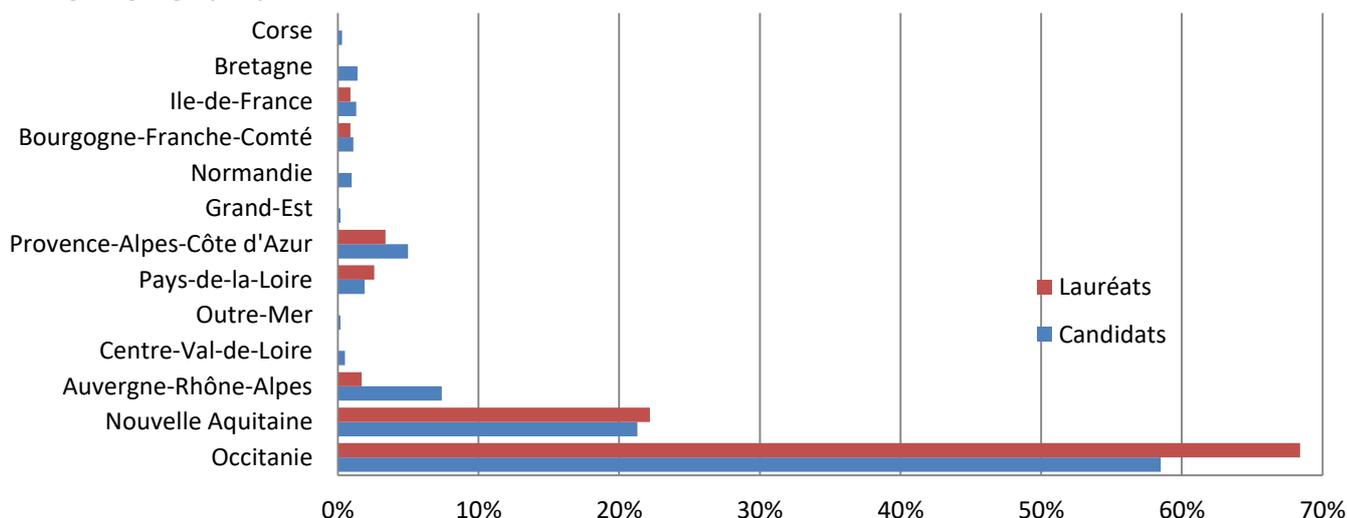
98 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

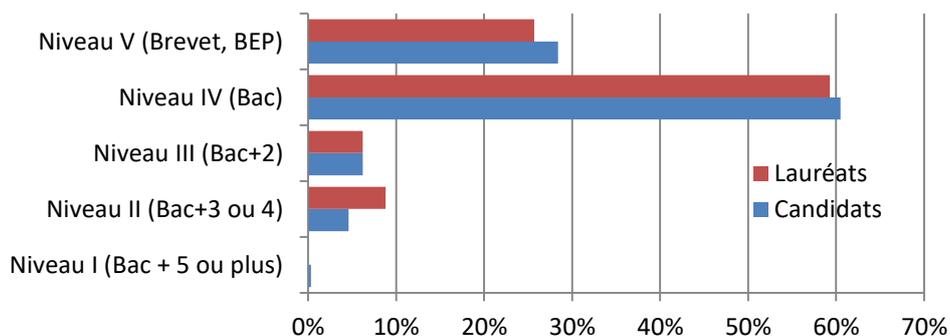
Les femmes représentent 99 % des candidats et la totalité des lauréats. La moyenne d'âge est similaire entre les candidats et les lauréats (32,7 et 32,6 ans).

✓ Origine géographique



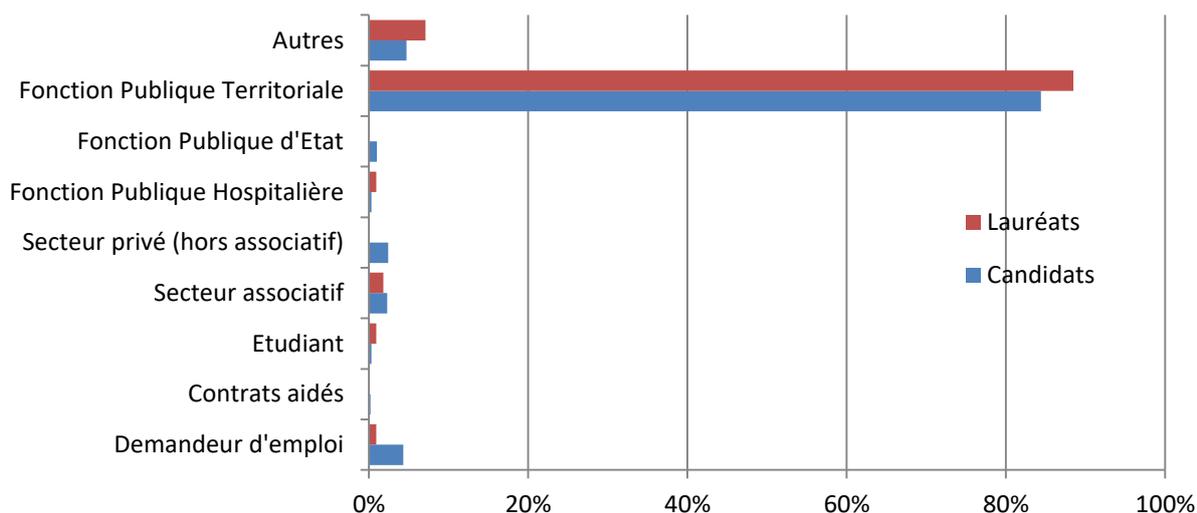
Les lauréats proviennent de 7 régions.

✓ Diplômes



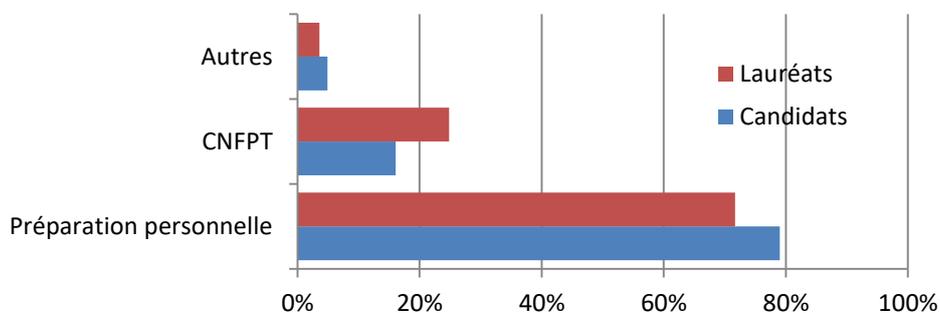
Bien que le titre demandé soit de niveau V (niveau CAP), environ ¼ des candidats ou lauréats détiennent également des diplômes de niveau supérieur.

✓ Situation professionnelle



La majorité des candidats et des lauréats travaillent dans la Fonction Publique Territoriale.

✓ Préparation



La grande majorité des candidats et lauréats fait le choix de se présenter aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle.

III. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois d'auxiliaire de périculture (durée : 15 minutes).

✓ Organisation

Le jury a été scindé en 6 groupes d'examineurs de 3 personnes.

✓ Résultats

| Concours | Nombre de candidats présents | Moyenne /20 | Nombre de notes ≥ 10/20 | Nombre de notes <5/20 | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|----------|------------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Externe | 381 | 14,38 | 335 | 0 | 19,5 | 5 |

✓ Constat du jury

Le jury observe un bon niveau des candidats avec une moyenne de 14,38 / 20. 88 % des candidats ont au moins la moyenne et 1 candidat sur 2 a une note supérieure ou égale à 15 / 20.

Les candidats détiennent globalement de bonnes connaissances et savoir-faire professionnels. Les meilleurs candidats ont su démontrer leur implication et leur motivation dans la mise en œuvre de leurs missions au quotidien. Ils ont aussi su valoriser leurs connaissances de l'environnement territorial (Fonction Publique Territoriale, connaissances de base du statut, droits et obligations) et la notion de service public, thèmes souvent les moins bien maîtrisés par les candidats.

2. RESULTATS D'ADMISSION

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

✓ Délibération

243 candidats, absents à l'épreuve d'admission, sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

| Concours | Seuil en points | Nombre de candidats admis |
|----------|-----------------|---------------------------|
| Externe | 17/20 | 117 |

IV. BILAN

✓ Report des épreuves orales

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19 et en application des articles 24 et 25 du 2020-437, les épreuves orales initialement prévues du 2 mars au 23 avril 2020 ont été annulées et reportées pour l'ensemble des candidats.

✓ Effectifs

Le CDG31 étant le seul organisateur en région Occitanie, le nombre d'inscrits est très important avec une augmentation de 15% par rapport à la dernière session 2017.

Le taux d'absentéisme important pour ce concours (39 %) s'explique par le phénomène des multi-inscriptions, les candidats s'inscrivant auprès de plusieurs centres de gestion organisateurs. Toutefois, ce taux reste constant au regard des statistiques de la précédente session organisée par le CDG31 (37 % en 2017).

✓ Niveau des candidats

Comme lors des précédentes sessions, le jury observe un bon niveau des candidats avec un seuil d'admission de 17 / 20.

Au-delà des connaissances et savoir-faire professionnels dans le domaine de la petite enfance attendus, les lauréats se distinguent par une bonne connaissance de l'environnement territorial, leur motivation et leur sens du service public.

Une note de cadrage exposant les attendus de l'épreuve orale est accessible à tous les candidats sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,



Gilles CHARLAS